

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 12 - 15 mai 1998

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOU MIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/98/6-A/1
25 février 2000
ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET DE DÉVELOPPEMENT - CAMEROUN 4387.01

Assistance alimentaire aux écoles primaires dans les provinces de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Est

Durée du projet	Quatre ans
Coût total des produits alimentaires	4 511 518 dollars
Coût total pour le PAM	8 235 571 dollars
Coût total pour le gouvernement	1 628 862 dollars
Nombre annuel de bénéficiaires	49 000

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. Le taux de change est de 600 francs CFA pour un dollar.

RÉSUMÉ

Le Cameroun, classé parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), n'est pas encore sorti d'une grave récession économique qui a provoqué une chute substantielle du produit intérieur brut (PIB), une diminution du revenu des citoyens et l'imposition de limitations draconiennes sur les finances de l'Etat dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel. Ces phénomènes macro-économiques ont eu pour conséquence l'accroissement de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, particulièrement dans les régions nord et est du pays. Les services sociaux de base, et notamment l'éducation, étant soumis à de sévères restrictions financières, ne sont plus en mesure de répondre à la demande et le phénomène de la déscolarisation - frappant particulièrement les filles - atteint un niveau inquiétant. L'aide alimentaire devra contribuer à enrayer cette dégradation et à relancer la scolarisation dans des régions particulièrement défavorisées, en liant la scolarisation à une amélioration concrète des conditions de vie des élèves et de leurs familles.

L'assistance du PAM au Cameroun dans le secteur de l'éducation est opérationnelle depuis 1992 avec le projet Cameroun 4387.00. Le présent élargissement vise à relever les taux d'inscription et d'assiduité des jeunes filles, recentrer le projet sur les provinces du Nord et de l'Est; il préconise également la gestion et le financement de l'école par les communautés de base, et réservera l'assistance du PAM au secteur primaire et aux zones rurales.

Le projet visera en priorité les écoles de zones défavorisées dans quatre provinces où les taux de scolarisation sont sensiblement inférieurs à la moyenne nationale (de 33 à 62 pour cent - filles et garçons confondus - contre des taux variant de 70 à 80 pour cent pour les provinces situées dans les parties centrales, côtières et méridionales du pays) et dans lesquelles l'inscription et le maintien des filles à l'école sont très inférieurs au reste du pays dans des proportions variant de 38,8 pour cent (Adamaoua) à 31 pour cent (Extrême-Nord), en raison de sérieux désavantages économiques et sociaux. Par rapport à la phase précédente, le projet comportera les innovations suivantes:

- ciblage des institutions bénéficiaires en fonction des taux de scolarisation et des pourcentages d'inscription et de fréquentation des filles, confirmés par un système de suivi et d'évaluation permanent;
- prise en charge de l'école par la communauté villageoise, incluant une contribution en nature des parents à la cantine;
- remise de rations familiales aux filles des grandes classes; et
- flexibilité dans la gestion par la contrepartie nationale.

Les questions de durabilité relatives à l'alimentation scolaire au Cameroun feront l'objet d'un examen du PAM au cours d'une mission de formulation d'une stratégie de pays en 1999.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 6513-2201

Chef, OSA/4: J.-P. Cebron tel.: 6513-2380

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



ANALYSE DES PROBLEMES

1. Le Cameroun est classé parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), et se situe au 133^{ème} rang du classement PNUD/IDH (1997). Sa population, estimée à 13 millions d'habitants en 1995, se répartit sur 475 440 km². Schématiquement, le pays se divise en une moitié méridionale tropicale humide et une moitié septentrionale de type climatique soudanais. Les rendements agricoles sont plus faibles au nord et les niveaux de revenu et de disponibilité alimentaire y sont substantiellement inférieurs. Les indicateurs sociaux essentiels (santé, éducation, condition de la femme, etc.) sont également défavorables dans les trois provinces du nord et dans celles de l'est, dont l'économie est restée marginale.
2. Dans l'ensemble du pays, la pression démographique (2,9 pour cent par an), la diminution des surfaces disponibles par habitant, la sous-utilisation des intrants, la faiblesse de la vulgarisation, la désorganisation des marchés, les pertes après-récolte ont conduit à une régression de la production vivrière et du niveau de disponibilité alimentaire par personne. Selon la FAO, la production alimentaire du Cameroun est passée de l'indice 98,6 en 1982 à 79 en 1996 et la disponibilité en calories a chuté de 2 300 à 1 981 kilocalories par jour durant la même période. Cette moyenne diminue encore si l'on considère seulement les provinces du nord et de l'est.
3. La dégradation de la production agricole est le reflet d'une crise économique globale qui n'épargne aucun secteur. Le déficit des finances publiques, le poids de la dette interne, la chute des cours dans les secteurs agricoles et pétroliers, les faillites de sociétés publiques et privées ont directement affecté le mode de vie des familles, leur revenu et leur aptitude à éduquer et à soigner leurs enfants. Les remèdes macro-économiques préconisés par les principaux bailleurs de fonds au nom d'un nécessaire ajustement structurel, ont plongé le Cameroun dans un processus de déflation dont il n'est pas encore sorti. Le PIB par habitant est passé de 962 dollars en 1980 à 661 dollars en 1994 et la consommation moyenne par habitant a diminué de plus de 40 pour cent. Selon certaines enquêtes auprès des ménages, le nombre d'habitants vivant au-dessous du seuil de pauvreté serait passé de 49 à 71 pour cent dans les zones rurales.
4. En raison de leur plus grande vulnérabilité, le nord et l'est ont ressenti plus durement les effets de la crise. L'écart déjà important qui les séparait du sud s'est creusé et les quatre provinces considérées n'ont pas été en mesure de remédier aux conséquences sociales résultant de l'accroissement de la pauvreté et du désengagement de l'Etat. De toutes ces conséquences, la déscolarisation est l'une des plus alarmantes.
5. Sous la pression des circonstances, le budget officiel de l'éducation a été réduit de 72,07 milliards de francs CFA en 1990/91 à 61,40 milliards de francs CFA en 1995/96. Toutefois, ce budget est plus théorique que réel et les déboursements au niveau du terrain sont effectués avec de très grands retards. Les restrictions budgétaires se traduisent par une dégradation des bâtiments scolaires, l'arrêt des constructions, le non-recrutement d'instituteurs, la fermeture des centres de formation pédagogique, le manque de fournitures et la perte de nombreuses journées de classe. Les statistiques disponibles indiquent que le taux brut de scolarisation, qui se situait aux alentours de 98 pour cent en 1992, serait tombé à 70 pour cent (moyenne nationale) en 1994/95. D'autres sources donnent des chiffres inférieurs pour les mêmes périodes. Ainsi, l'UNESCO fait état d'un taux de scolarisation de 85 pour cent en 1992, dont 91 pour cent pour les garçons et 80 pour cent pour les filles. Une mission PAM/UNESCO en 1996 estimait le taux réel à 58 pour cent, alors que la



réunion des bailleurs de fonds à Yaoundé en octobre 1997 l'évaluait à 70 pour cent. Ces données se comparent avec un taux moyen pour l'Afrique subsaharienne de 72 pour cent.

6. La scolarisation est encore plus marginale dans les provinces couvertes par le projet, où les taux bruts les plus récents s'élèvent à 62 pour cent pour l'Adamaoua, 50 pour cent pour la province du Nord, 33 pour cent pour la province de l'Extrême-Nord et une situation comparable pour la province de l'Est. En ce qui concerne la proportion garçons/filles, les données les plus récentes donnent un taux d'inscription de 38,8 pour cent de filles dans l'Adamaoua, 32,5 pour cent dans la province du Nord, 31 pour cent dans celle de l'Extrême-Nord et des proportions comparables dans l'Est.
7. Pour remédier dans la mesure du possible à ces diverses pénuries, le Gouvernement du Cameroun a décidé, en 1996, que l'essentiel des responsabilités pour le fonctionnement de l'école passerait aux communautés locales, urbaines et rurales, qui devraient prendre à leur charge une grande partie des dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'investissement. A cet effet, le gouvernement a décrété la création de comités de gestion comprenant les parents, les enseignants et des représentants de la communauté, pour financer et gérer les écoles.
8. Dans beaucoup de familles pauvres, les difficultés quotidiennes et les coûts directs et indirects liés à la scolarisation ont écarté de nombreux enfants de l'école. L'enseignement primaire est devenu inaccessible pour les raisons suivantes:
 - a) impossibilité de faire face aux frais de scolarité et aux nombreuses contributions, officielles ou non, demandées pour le fonctionnement de l'école;
 - b) nécessité de garder les enfants, notamment les filles, pour travailler aux champs ou à la maison;
 - c) fatigue des écoliers, largement due à l'absence de repas ou de collation pendant la journée de classe; et
 - d) démotivation des familles devant la disproportion des efforts à produire pour scolariser les enfants.
9. Aux yeux des parents, ces facteurs font apparaître l'école comme un fardeau plutôt que comme une chance et incitent beaucoup de familles à renoncer à scolariser leurs enfants. En règle générale, les filles sont les premières écartées. Beaucoup d'enfants initialement inscrits finissent aussi par abandonner l'école.
10. Dans les quatre provinces couvertes par le projet, d'autres causes, non économiques, contribuent à marginaliser l'éducation. Ces causes sont essentiellement culturelles, tenant à la perception de l'enseignement comme inutile et au fait que les femmes sont moins considérées que les hommes. Bien qu'ils soient très importants, ces obstacles seraient souvent surmontables si les familles se trouvaient dans une situation moins précaire. Dans les provinces considérées, des milliers de parents choisiraient sans doute de scolariser leurs enfants - y compris les filles - si la scolarisation pouvait apporter une amélioration concrète, même limitée, à leur dure vie quotidienne.

ASSISTANCE ANTERIEURE DU PAM

11. L'assistance du PAM au secteur de l'éducation au Cameroun a commencé très modestement en 1972, dans le cadre d'un projet à buts multiples (Cameroun 773) élargi en 1979 et 1985. Cette assistance est demeurée très limitée jusqu'en 1991. L'approbation, en



décembre 1991, du projet Cameroun 4387 - Alimentation scolaire en appui à la dimension sociale de l'ajustement (DSA) - a fait de cette forme d'intervention la plus importante du PAM dans le pays.

12. En l'absence d'une Note de stratégie nationale (NSN) que le gouvernement n'estime pas, pour le moment, indispensable, l'assistance extérieure destinée au secteur de l'éducation se planifie par contacts directs entre les organismes intéressés, qui ont formé un groupe de coordination des bailleurs de fonds dans le secteur de l'éducation. La mise en place graduelle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) devrait rehausser cette coopération interorganisations dès la phase initiale du projet.
13. L'assistance passée et présente du PAM à l'éducation a été examinée par plusieurs missions d'évaluation et par une mission d'examen technique en mars/avril 1996. Ces missions ont conclu que les projets n'avaient que partiellement atteint leurs objectifs, pour des raisons liées à l'absence de ciblage géographique et social, à la gestion très fluctuante des contreparties gouvernementales, à l'absence de contributions communautaires et au coût élevé de la participation aux frais exigée des institutions bénéficiaires. La nouvelle phase recentre le projet sur les zones et les communautés les plus pauvres du pays, implique fortement ces communautés dans le fonctionnement des écoles, réduit la participation aux frais logistiques des bénéficiaires et clarifie les responsabilités des contreparties gouvernementales.

OBJECTIFS DU PROJET

14. Les objectifs de ce projet de quatre ans s'inscrivent dans la stratégie éducative du gouvernement, telle que définie dans la Déclaration de la nouvelle politique de l'éducation de 1996. Le projet devra notamment contribuer à améliorer et généraliser l'éducation de base pour tous et à réduire les déséquilibres géographiques et les inégalités entre les sexes en amenant les collectivités intéressées à participer activement à la gestion de l'école et en favorisant un rééquilibrage en faveur des populations les plus pauvres et sous-scolarisées du pays.

Objectifs immédiats

15. Le projet poursuivra les objectifs suivants:
 - a) contribuer à améliorer la fréquentation des écoles primaires pour les enfants des zones défavorisées et à situation alimentaire précaire;
 - b) contribuer à accroître les capacités d'assimilation des élèves en leur apportant un complément alimentaire équilibré;
 - c) contribuer à relever les taux d'inscription et d'assiduité des filles de six à 14 ans, dans les provinces ciblées par le projet.

Objectifs chiffrés

16. Les objectifs chiffrés du projet, tels que détaillés dans les annexes, prévoient l'assistance à une moyenne de 49 000 élèves sur quatre ans, répartie comme suit:
 - a) un repas quotidien fourni à tous les élèves, garçons et filles, des écoles sélectionnées (100 pour cent des bénéficiaires); et



- b) une ration sèche trimestrielle accordée aux familles maintenant leurs filles à l'école durant les deux dernières années du primaire (33 pour cent des bénéficiaires).

TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES

	Cantines scolaires G/F	Rations sèches* F	Total bénéficiaires G/F
Première année	47 000	15 000	47 000
Deuxième année	49 000	16 000	49 000
Troisième année	50 000	16 500	50 000
Quatrième année	50 000	16 500	50 000
Total	196 000	64 000	196 000
Moyenne annuelle	49 000	16 000	49 000

* Les bénéficiaires des rations sèches mangent aussi à la cantine.

ROLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

17. Après 12 ans de crise économique, la situation des populations intéressées par le projet est comparable à celle des trois pays frontaliers, classés parmi les pays les moins avancés (PMA), en ce qui concerne la pauvreté et l'accès à la nourriture. La distribution des repas dans les écoles et des rations aux familles sera, dans ce contexte, suffisamment attrayante pour amener et maintenir à l'école certains groupes d'enfants qui autrement n'y seraient pas allés ou n'auraient pas pu y rester.
18. Dans cette perspective, les fonctions de l'aide alimentaire peuvent être résumées comme suit:
- a) encouragement à la scolarisation et à l'assiduité pour les enfants des familles pauvres, et plus particulièrement ceux des zones éloignées des établissements scolaires;
 - b) complément nutritionnel pour les écoliers bénéficiaires;
 - c) motivation additionnelle pour les parents qui sauront que leurs enfants, en allant à l'école, auront une alimentation régulière;
 - d) transfert de revenu pour les parents qui maintiendront leurs filles à l'école les trois dernières années. Le transfert direct que représente l'allocation trimestrielle de 50 kilogrammes de céréales et de 10 kilogrammes de légumineuses pour chaque fille compensera partiellement le manque à gagner dû à la non participation des jeunes filles aux divers travaux qui leur sont traditionnellement assignés. La valeur de cette allocation alimentaire sur le marché local est estimée à environ 9 000/10 000 francs CFA pour une ration trimestrielle, couvrant les coûts directs et indirects de scolarité dans une école rurale (cahiers, crayons, etc.) et une partie des besoins de base de l'élève (habillement, hygiène, etc.);
 - e) renforcement de l'engagement de la communauté grâce à sa participation directe à la cantine scolaire (fourniture de condiments et d'aliments complémentaires, construction d'un abri, fourniture d'ustensiles, confection des repas, etc.) par l'entremise des comités de gestion de l'école et des associations de parents d'élèves.



19. Les rations distribuées dans le cadre de ce projet seront composées comme suit:

CANTINES SCOLAIRES			
Denrées	Nombre de jours (par année)	Grammes	Total de la ration annuelle (kg)
Céréales	180	150	27,0
Huile	180	15	2,7
Haricots	180	20	3,6
Sel iodé	180	5	0,9

SCOLARISATION DES FILLES		
Denrées (distributions trimestrielles)	Quantités (kg)	Total de la ration annuelle (kg)
Céréales	50	150
Légumineuses	10	30

CHOIX DES DENREES ET APPORT ALIMENTAIRE

20. Le choix de l'assortiment alimentaire tient compte des habitudes alimentaires des bénéficiaires et comprend des céréales de base, de l'huile végétale enrichie en vitamine A, des légumineuses et du sel iodé pour remédier à certaines carences fréquentes dans ces régions.
21. La valeur nutritive de cette ration (714 kilocalories, 18 grammes de protéines et 21 grammes de lipides) représente 30 à 35 pour cent des apports énergétiques recommandés pour les enfants scolarisés (normes FAO). Sa valeur sur les marchés des provinces concernées peut varier de 60 à 80 francs CFA selon les denrées disponibles et les variations des cours.
22. Cette ration devra être complétée par des condiments et des légumes frais (oignons, végétaux, niébé, etc.) que la communauté fournira par l'entremise du comité de gestion de l'école ou de l'association des parents d'élèves. Elle sera fournie sous forme de repas servi une fois par jour entre 10 heures et midi.
23. Les quantités totales à distribuer s'élèveront à:

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année	Total*
	(en tonnes)				
Cantines scolaires					
Céréales	1 269	1 323	1 350	1 350	5 292
Huile	127	132	135	135	529
Haricots	169	176	180	180	705



Sel iodé	42	44	45	45	176
Total partiel	1 607	1 675	1 710	1 710	6 702
Rations à emporter					
Céréales	2 250	2 400	2 475	2 475	9 600
Légumineuses	450	480	495	495	1 920
Total partiel	2 700	2 880	2 970	2 970	11 520
Grand total	4 307	4 555	4 680	4 680	18 223

* Chiffes arrondis.

STRATEGIE DU PROJET

Exécution

24. Le gouvernement désignera le Ministère de l'éducation nationale comme responsable de la stratégie et de la mise en oeuvre du projet. Ses tâches prioritaires incluront la mise en place des cantines scolaires et la formation des communautés locales, l'encadrement des maîtres et des gestionnaires des cantines et le suivi de l'impact du projet. La cellule de coordination du projet au sein de ce ministère sera responsable de sa mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation et de la liaison avec les autres administrations centrales concernées. La gestion logistique du projet, incluant la réception des vivres au port, leur dédouanement, leur transport intérieur jusqu'aux points de livraison avancés et leur stockage seront sous la responsabilité du Comité permanent de gestion de l'assistance du PAM qui devra en toute circonstance viser au meilleur rapport coût/efficacité, y compris en ayant recours au secteur privé quand ce dernier présentera un avantage comparatif. Dans les écoles, la réception et la gestion des vivres pour la cantine seront placées sous la responsabilité du directeur et du comité de gestion de l'école. L'association des parents d'élèves aura un droit de regard sur le fonctionnement de chaque cantine.
25. Pour les rations sèches destinées aux familles des jeunes filles, les livraisons seront effectuées auprès du comité de parents. Le comité redistribuera les rations aux mères des jeunes filles dans un délai maximum de deux semaines après la réception et tiendra une comptabilité des quantités reçues et distribuées.
26. Des campagnes de sensibilisation seront menées périodiquement par le gouvernement, le PAM et d'autres organismes - notamment l'UNICEF - pour promouvoir la scolarisation des filles et pour accroître l'engagement des communautés en faveur de l'éducation de base et la cogestion des activités scolaires.

Logistique

27. Les livraisons de denrées du PAM s'effectueront en fonction des ressources disponibles et des besoins du projet. Les vivres arriveront au port de Douala et seront livrés par le PAM aux quatre points de livraison avancés de Bertoua, N'Gaoundéré, Garoua et Maroua. Les livraisons individuelles à chaque école seront effectuées tous les trimestres par les camions du projet ou par des transporteurs privés en fonction du meilleur rapport coût/efficacité.
28. Les possibilités d'achat dans la région seront prises en compte à condition qu'il existe une offre viable et compétitive.



BENEFICIAIRES ET APPORTS DU PROJET

Bénéficiaires directs

29. Le nombre d'enfants mangeant à la cantine passera de 47 000 la première année du projet à 49 000 la seconde année et 50 000 les troisième et quatrième années; ces augmentations annuelles devront résulter d'une hausse des effectifs des filles, lesquelles seront inscrites en priorité.
30. Le nombre de filles scolarisées recevant des rations sèches variera de 15 000 la première année du projet à 16 000 la seconde année et 16 500 les troisième et quatrième années.

Bénéficiaires indirects

31. Les familles des filles scolarisées bénéficieront d'une partie de la ration sèche fournie à leurs enfants. Le nombre de ces familles sera équivalent aux chiffres indiqués au paragraphe 30 ci-dessus. Le calcul s'est fondé sur l'hypothèse que chaque famille ne compte qu'une seule fille en classe de CM1 ou CM2.
32. Les communautés villageoises bénéficieront d'une certaine dynamisation de leur école et, grâce à leur participation aux associations de parents d'élèves et aux comités de gestion, elles prendront davantage en main leur propre développement.

Critères de sélection

33. Pourront bénéficier de l'aide alimentaire du PAM, les écoles où les filles représentent moins de 40 pour cent de l'effectif et dont au moins 40 pour cent des élèves habitent à plus de quatre kilomètres. Seront choisis de préférence les arrondissements dont le taux général de scolarisation est inférieur à 30 pour cent. Les écoles seront retenues sur la base des effectifs enregistrés à la date de la rentrée scolaire d'octobre 1997. Les établissements situés en zones rurales auront la préférence, mais l'assistance du PAM sera fournie sous réserve de sa bonne utilisation et du fonctionnement ininterrompu de la cantine. Les institutions bénéficiaires qui ne rempliront pas continûment les conditions de participation et de bonne gestion seront radiées du projet.

Incidence du projet sur les femmes

34. Le projet préconisera la scolarisation et le maintien en classe des jeunes filles de milieux ruraux défavorisés, en vue d'atteindre l'équilibre entre garçons et filles dans la plupart des institutions avant la fin du projet. En raison des grandes disparités culturelles et socio-économiques entre les diverses zones des quatre provinces, le projet visera à faire passer le taux de participation des filles au dessus de 50 pour cent en moyenne sur l'ensemble des communautés bénéficiaires. Certaines zones où les conditions sont particulièrement défavorables éprouveront des difficultés à atteindre ce chiffre tandis que d'autres zones le dépasseront. Les rations exclusivement destinées aux filles et à leurs familles augmenteront de sept pour cent entre la première et la deuxième année du projet et de trois pour cent entre la seconde et la troisième année, soit une progression de 10 pour cent. Ces rations familiales seront réservées aux filles inscrites en CM1 et CM2, qui sont beaucoup plus exposées au risque d'un retrait brutal de l'école que celles des petites classes.
35. La quantité de vivres prévue pour les cantines scolaires s'élève à 6 702 tonnes, dont les filles recevront de 30 à 50 pour cent selon les régions tandis que la quantité prévue pour les rations familiales atteint 11 520 tonnes dont les filles et leurs familles recevront 100 pour



cent. La proportion des vivres destinés à promouvoir directement ou indirectement l'éducation des filles variera donc de 70 à 80 pour cent sur l'ensemble du projet.

36. Le comité permanent de gestion et les autorités académiques seront dûment sensibilisés à la priorité que le projet accorde à l'éducation des filles. Le contrôle de la réalisation des objectifs liés au progrès de la condition féminine sera l'un des axes principaux du système de suivi et d'évaluation et les communautés bénéficiaires qui ne réaliseraient aucun progrès en ce sens verront leur participation au projet remise en cause dès la seconde année.

APPUI AU PROJET

37. L'éducation au Cameroun bénéficie du soutien de la Banque mondiale par un projet de 45 millions de dollars visant la réhabilitation du secteur. Parallèlement, l'UNICEF s'investit dans un programme pilote d'écoles visant à promouvoir l'instruction des filles dans les provinces défavorisées du nord. L'UNESCO prépare un programme de manuels scolaires et la Banque islamique de développement prévoit de reconstruire 48 écoles primaires dans l'ensemble du pays.

Frais de logistique interne

38. Compte tenu du classement du Cameroun dans la catégorie des PFRDV et des contraintes financières très lourdes pesant sur le budget national, le PAM avait, lors de la phase précédente, avec l'approbation du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CFA 32, 1991), accordé une subvention couvrant jusqu'à 60 pour cent des frais de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) des denrées alimentaires jusqu'aux écoles bénéficiaires. Cette subvention devait être couverte par la monétisation d'un certain tonnage de farine au port de Douala. Cette opération s'est toutefois révélée irréalisable et la subvention TIEM a finalement été couverte par le budget du PAM.
39. Considérant que les indicateurs économiques et sociaux du Cameroun ne se sont pas encore redressés et en vue des contraintes pesant sur les finances publiques, le PAM versera encore une subvention TIEM à titre exceptionnel pour cette phase d'élargissement, mais le taux de cette subvention sera dégressif et basé sur un taux de départ inférieur à celui de la phase précédente. Les taux de remboursement du TIEM aux autorités du projet représenteront donc 55 pour cent du taux de base pour le Cameroun la première année, 45 pour cent la seconde année, 35 pour cent la troisième année et 25 pour cent jusqu'à la conclusion du projet. Le taux de base s'élève actuellement à 143 dollars, et la moyenne annuelle, fixée au prorata des livraisons annuelles et des pourcentages ci-dessus, est de 57 dollars par tonne.

Articles non alimentaires

40. Il n'est pas prévu de fournir d'ustensiles de cuisine aux écoles bénéficiaires afin d'inciter les communautés villageoises à organiser les cantines avec leurs propres ressources. En revanche, il faudra fournir l'équipement destiné aux quatre magasins provinciaux. De plus, il faudra prévoir un budget pour la remise en état et la maintenance de l'équipement, l'achat de deux véhicules tout terrain pour permettre au Ministère de l'éducation nationale d'effectuer le suivi du projet, et l'achat d'un matériel informatique de base pour la gestion des vivres et le suivi et l'évaluation du projet. Le coût de ces articles est estimé à 295 000 dollars.



Suivi et évaluation

41. Un système de suivi et d'évaluation plus performant que celui utilisé lors de la première phase sera mis en place conjointement par le Bureau de pays du PAM, le Comité permanent de gestion et le Ministère de l'éducation nationale. Ce système visera à:
 - a) mieux suivre l'acheminement et la distribution des denrées alimentaires (suivi quantitatif et comptable); et
 - b) mieux apprécier l'impact du projet sur les bénéficiaires (individus et collectivités) et à réagir plus efficacement aux problèmes qui seront décelés.
42. Reposant sur des données entièrement ventilées par sexe, le suivi et l'évaluation intégreront:
 - a) la collecte de données afin d'établir une base avant le démarrage du projet. A cet effet, le Bureau du PAM au Cameroun engagera des consultants locaux qui contribueront également à la formation du personnel du projet pour tous les aspects relevant du suivi et de l'évaluation;
 - b) l'intégration des informations concernant le projet aux rapports périodiques des inspecteurs et des délégués de l'Education nationale. Des fiches spéciales de collecte des données statistiques sur l'évolution des effectifs ont déjà été établies et seront jointes aux rapports; et
 - c) la présence accrue de personnel spécialisé sur le terrain, par l'adjonction de Volontaires des Nations Unies (VNU) et l'ouverture d'un bureau auxiliaire à Garoua.
43. Le suivi s'effectuera au moyen de visites sur le terrain et de rapports périodiques obligatoires établis par les responsables des écoles, les comités de parents, les instances de l'Education nationale à tous les niveaux, ainsi que par les VNU. Ces rapports porteront sur:
 - a) le nombre d'élèves (par classe et par sexe) inscrits à l'école et leur assiduité (cahiers d'appel);
 - b) le nombre de bénéficiaires des rations (par classe et par sexe) mangeant à la cantine (cahier du gestionnaire de cantine);
 - c) le mouvement des vivres et des articles non alimentaires fournis par le PAM et la communauté;
 - d) la liste des familles bénéficiaires des rations sèches, avec l'indication des dates d'enlèvement et des quantités prélevées; et
 - e) un rapport spécial sur l'assiduité des jeunes filles bénéficiaires de ces rations.
44. De plus, quelques écoles témoins non couvertes par le projet seront sélectionnées dans des zones similaires pour vérifier l'impact de l'aide alimentaire.
45. Chaque école bénéficiaire enverra un rapport trimestriel couvrant les éléments ci-dessus à l'inspection primaire dont elle dépend. L'inspecteur primaire consolidera les rapports de son ressort et les transmettra à l'échelon supérieur qui les synthétisera au niveau provincial. Les données collectées au niveau provincial seront enregistrées par le Comité de gestion de l'aide et le bureau auxiliaire du PAM dans le nord du Cameroun. Les VNU travaillant au projet pourront avoir accès, sans restriction, à toutes les données à tous les niveaux. Toute communauté n'ayant pas fourni ses trois rapports trimestriels à la fin de l'année scolaire pourra être radiée du projet sur décision conjointe des autorités de l'Education nationale et du PAM.



46. Un budget spécial pour le programme de suivi et d'évaluation est inclus dans les coûts de soutien directs.

VIABILITE ET DURABILITE DU PROJET

47. La première phase du projet avait fait l'objet d'une mission d'examen technique qui avait recommandé de recentrer le projet sur les provinces du Nord et de l'Est, de réaffecter les ressources à l'enseignement primaire et de faire participer davantage les communautés locales et les comités de parents et du Ministère de l'éducation nationale. Par ailleurs, la mission d'examen technique avait recommandé un allègement des coûts imputés aux bénéficiaires et préconisé certains aménagements dans la logistique et la gestion du projet.
48. La plupart des recommandations de la mission ont été mises en œuvre dans la dernière année de la phase initiale du projet et la sélection des institutions bénéficiaires pour cette phase d'élargissement est conforme aux vœux du PAM et du gouvernement.

Viabilité technique

49. Le projet prend en compte la situation critique de la plupart des institutions scolaires dans les régions concernées, tant en ce qui concerne la pénurie de moyens que les insuffisances quantitatives et qualitatives du corps enseignant. La fourniture d'aide alimentaire, en suscitant la participation active des communautés à la vie de l'école, vise à atténuer quelques-unes de ces contraintes. Il est cependant vraisemblable que certaines des communautés retenues pour le projet ne réussiront pas à mobiliser les ressources minimales nécessaires. Ces communautés devront être détectées rapidement par le système de suivi et d'évaluation. On demandera alors à l'Education nationale et à l'organisme de gestion du projet d'analyser leur problème. Si les difficultés rencontrées paraissent surmontables, les organismes locaux de l'Education nationale devront essayer d'assister temporairement les groupes concernés par un soutien en matière de logistique ou de gestion. Dans le cas contraire, ces communautés seront retirées du projet avant la fin de l'année scolaire en cours.
50. Dans la mesure du possible, le fonctionnement d'une cantine devrait aller de pair avec la distribution de rations sèches aux familles des jeunes filles. Si la cantine devait s'arrêter en cours de projet, la distribution de rations sèches devrait cependant se poursuivre, du moment que l'école fonctionne et que ces jeunes filles la fréquentent.

Viabilité économique et sociale

51. Le budget de l'Etat constitue la principale source de financement de l'éducation de base à laquelle le ministère responsable octroie 22 pour cent de ses ressources. L'essentiel des crédits est affecté aux charges de fonctionnement, sans toutefois parvenir à couvrir l'étendue des besoins. Le projet cherche à promouvoir les sources de financement complémentaires (parents, village, aide extérieure), qui sont une condition sine qua non du fonctionnement de l'école. Dans cette optique, la contribution communautaire inclura des prestations en travail manuel (construction, maintenance, réparation des infrastructures scolaires), un investissement dans le travail de gestion de l'école et de la cantine, la fourniture de produits agricoles locaux (condiments, légumes, etc.), la fourniture de combustible, d'ustensiles et de petit matériel et, dans la mesure du possible, une contribution financière des parents supérieure à celle actuellement exigible.



52. La demande en matière d'enseignement dans les régions touchées est suffisamment élevée pour justifier le projet, même dans des communautés dites "traditionnelles". Les populations sont conscientes que le gouvernement n'a plus les moyens d'assurer la diffusion des services de base auprès de toutes les communautés dispersées en zone rurale et que la seule alternative consiste à financer de tels services, même rudimentaires, à partir des ressources des collectivités villageoises. En raison de la pauvreté de ces provinces, l'école rurale ne peut espérer disposer de tous les moyens nécessaires à court terme, mais le projet part du principe que des communautés motivées seront capables de fournir les efforts nécessaires à l'entretien d'un système éducatif économique et simple.

Durabilité

53. La prise en charge de l'école et de la cantine constitue un défi pour une communauté pauvre et l'on ne sait pas encore si le gouvernement sera en mesure de mieux financer l'enseignement primaire à moyen terme. Le prolongement éventuel de l'assistance du PAM à l'alimentation scolaire au Cameroun dépendra largement de l'évolution macro-économique du pays durant les quatre années couvertes par le projet. En 1999, le PAM organisera une mission de formulation d'une stratégie de pays (SSP), visant à définir sa politique future vis-à-vis du Cameroun.

COÛTS DU PROJET

54. Les coûts du projet sont répartis comme suit:

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts directs opérationnels			
Produits ¹			
– céréales	14 892	204	3 03
– huile végétale	529	750	396 75
– légumineuses	2 626	400	1 05
– sel iodé	176	150	26 40
Total produits	18 223		4 51
Transport extérieur et surveillance			851 94
TIEM	18 223	57,00	1 03
Total partiel coûts directs opérationnels			6 40
B. Coûts de soutien directs (voir détail en annexe)			828 35
Total coûts directs			7 23
C. Coûts de soutien indirects (13,9 pour cent des coûts de soutien directs)			1 00
COÛT TOTAL POUR LE PAM			8 23
COÛTS POUR LE GOUVERNEMENT			
– Personnel de l'Education nationale affecté au projet et frais de fonctionnement			257 62
– Personnel du Comité permanent de gestion de l'assistance du PAM et frais de fonctionnement			903 41



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
– Frais portuaires, transport et logistique intérieure			467 82
COÛT TOTAL POUR LE GOUVERNEMENT			1 62
COÛT TOTAL DU PROJET (PAM et gouvernement)			9 86

Coût total pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 83,5 pour cent.

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.

RISQUES

55. Le projet repose sur la mobilisation évoquée dans les paragraphes précédents et ne pourra prendre son essor que si cette mobilisation se confirme et se généralise. Certaines écoles auront beaucoup de difficultés à trouver des enseignants et le niveau de ces enseignants risque parfois d'être inférieur aux qualifications requises. Les comités de parents pourraient aussi s'avérer inefficaces. De gros efforts de formation et de sensibilisation seront nécessaires. Le système de suivi permanent décrit plus haut permettra de réorienter le projet au fur et à mesure des difficultés rencontrées.
56. Sur le plan de la gestion de l'aide alimentaire, les sites de projet sont dispersés et difficilement accessibles. Le Comité permanent de gestion (sous la tutelle du Ministère de l'agriculture), qui est responsable de la réception et de la distribution des vivres, sera confronté à des problèmes logistiques complexes et devra veiller à maintenir un bon rapport coût/efficacité. La contrepartie nationale devra adopter un mode de gestion rigoureux pour rester dans les limites budgétaires imparties et atteindre ses objectifs.

EFFETS DISSUASIFS, PERTURBATION DES MARCHES ET DEPENDANCE

57. La quantité d'aide allouée dans le cadre de ce projet est modeste et aucune perturbation n'est à craindre, même au niveau villageois où cet apport de vivres ne couvrira même pas les déficits structurels locaux. Les denrées fournies par le projet sont toutes bien connues des populations et aucun problème d'acceptation n'est à craindre.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

58. Le projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration.



ANNEXE**SOUTIEN DIRECT NÉCESSAIRE (dollars)**

Dépenses de personnel	
Volontaires des Nations Unies (2 x 4 ans)	212 800
Personnel local et temporaire	122 400
Total partiel	335 200
Services d'appui technique	
Ateliers de formation	25 000
Consultants, enquêtes, études	70 000
Total partiel	95 000
Voyages et indemnités journalières de subsistance	
Total partiel	14 000
Dépenses de bureau	
Location des locaux	14 500
Services collectifs	3 500
Communications	12 000
Fournitures de bureau	2 000
Réparation et entretien du matériel	5 400
Total partiel	37 400
Véhicules (bureau auxiliaire de Garoua)	
Entretien (véhicules VNU)	9 400
Carburant	4 150
Assurance	3 200
Total partiel	16 750
Matériel (bureau auxiliaire de Garoua)	
Matériel de communication	5 000
Véhicules (2x15 000) pour les VNU	30 000
Total partiel	35 000
Articles non alimentaires	
Construction/réparation des entrepôts	200 000
Matériel d'entreposage	50 000
2 véhicules légers (pour la contrepartie)	30 000
Équipement informatique	15 000
Total partiel	295 000
TOTAL DES COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS	828 350

